

Signaler à la DGAC un litige suite à un refus d'embarquement, un retard ou une annulation de vol

Accéder au Formulaire

Formulaire à compléter si la compagnie aérienne a refusé de vous indemniser ou si elle ne vous a pas répondu.

Vous devez **obligatoirement** avoir fait une réclamation **avant** auprès de la compagnie.

- Voyage en avion



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00